



SOPRAGGLO

LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042186		1ere Gachée : 09:11 (1)		Date : 15/06/2026		bpe2606117832		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : fresne til		fresne tillolov		Véhicule : FE-417-MZ	
Client : LEGAY P		ENT LEGAY mathie		1 chemin rural		fresne tillolov		Chauffeur : ROM	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
08:35				00:00		Quantite Origine : 14.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 8.00			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
ROULE808		PRODUIT SPECIAL				XF2 (F)		0.65 %	
Ciment(type et classe)		CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
						350			
Appellation commerciale : DESAC 350 D8R S3 II 42				Carac. complementaire :				TEMPERATURE : 13°C	
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
FIBRES POLYPROPYLENE M3 POMPE				PRE 510 0.6 % EA 200 DIL 0.1 %				Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non